Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260709-9_2026_7_9_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 9 juillet 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 9 juillet 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 3 juillet 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (30) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROUILLE Daniel, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEREL André ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, PERRIN Yvon ayant donné pouvoir à LE GOFF Charlotte, ROCABOY Jean-François ayant donné pouvoir à MOY Jean-Yves.

N° délibération

9-2026 7 9

Etait excusée (1) : ROUXEL Anne-Marie

Etait absent (0) :

Monsieur Pascal Chevalier est désigné secrétaire de séance.

Objet :

OBJET : Tarifs 2026 transports communaux (car)

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	30
Pouvoirs	4
Pour	34
Contre	
Abstention	

Vu l'article L. 2121-29 du CGCT donnant au conseil municipal une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune et ainsi les tarifs communaux,
Vu les articles L. 2224-1 et L. 3241-4 du CGCT qui prévoient que les budgets des SPIC communaux exploités en régie doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,
Considérant que la Mairie exploite en régie un service transport assimilé à un service public commercial,

À la suite de l'analyse des dépenses du service transport communal 2025, Mr le Maire propose de fixer les tarifs de transport 2026 au prix de 2.26€/km et 27.75€/heure pour le tarif chauffeur. Mr le Maire souligne que ces tarifs seront appliqués essentiellement pour les devis OGEC et ne seront pas appliqués pour les circuits payants (domicile collège).

Le Conseil Municipal valide le tarif 2.26€/km et 27.75€/heure pour les transports en car communal.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 13 juillet 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

Pascal Chevalier
Secrétaire de séance

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 22/07/26
- et de sa publication le 22/07/26

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr